

## 4<sup>ème</sup> année de médecine générale :

### Une formation de qualité ne se paie pas à la pièce !

**L'avenir de la médecine générale réside dans une approche pluriprofessionnelle, polyvalente, intégrée, coordonnée et centrée sur le patient associant soins et prévention.**

Les internes de médecine générale bénéficient d'une formation d'excellence qui leur permet de travailler dans différents champs d'exercice et la très grande majorité des jeunes médecins se déclarent intéressés par un exercice diversifié (ville-hôpital, soins-prévention...).

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a montré que la majorité des internes n'exercent pas en pratique libérale 13 ans après la fin de leurs études (80% en Ile-de-France).

L'évolution des besoins de santé de la population nécessite en soins primaires une pratique d'équipe dont le financement doit évoluer, le Président de la République en a ouvert lui-même la voie

#### **L'avenir ne passe plus par le paiement majoritaire à l'acte**

C'est dans ce contexte que la mission proposant les modalités de mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> année envisage que les étudiants soient rémunérés à l'acte avec reversement des honoraires acquis à leur maître de stage !

L'exercice de la médecine générale ne doit plus être pensé comme un enchaînement d'actes mais comme un engagement de santé publique des médecins auprès de la population.

**La rémunération à l'acte des internes de médecine générale de 4<sup>ème</sup> année et de leurs MSU est par ailleurs inadaptée car :**

- **Elle crée une rupture d'équité de traitement entre internes de médecine générale**, selon leurs lieux de stage (la prévention, l'hôpital, les centres de santé publics...) ;
- **Elle crée une rupture d'équité de traitement avec les internes des autres spécialités**, comme cela a été rappelé par la Conférence des Doyens des facultés de médecine ;
- **Elle est peu favorable à l'encadrement et à la formation**, au travail pluriprofessionnel en équipe, à la prise en charge des polyopathologies, des patients à domicile ou en institutions.

**Aussi, nous proposons que :**

- **La rémunération salariée des internes soit revalorisée**, reflétant mieux la réalité de leur formation et leur contribution au système de santé.
- **L'indemnisation des maîtres de stage des internes de 4<sup>ème</sup> année exclue toute référence à l'activité**, afin de ne prendre en compte que les objectifs pédagogiques et les moyens mobilisés.
- **Les actes concernant les patients reçus par les internes** soient intégralement pris en charge par l'Assurance maladie, sans avance de frais, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Par ailleurs, face aux enjeux de santé publique, **le stage de santé de l'enfant des futurs médecins généralistes ne doit pas être réduit de moitié.**

Nous demandons aux Ministres que soit mis place un groupe de travail qui associe toutes les parties prenantes afin de garantir une formation de qualité aux internes en médecine générale.

**Les centres de santé et leurs équipes sont prêts à poursuivre leur engagement sur cette base.**

Contacts :

Docteure Hélène COLOMBANI [president@fncs.org](mailto:president@fncs.org)

06-68-05-94-20

Docteur Frédéric VILLEBRUN [president@usmcs.fr](mailto:president@usmcs.fr)

06-85-20-83-67